Date de mise en ligne :

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20261104-CM26_09005-DE

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY
N°CM/26-09005

Date d'envoi de la convocation : 28 octobre 2026

Nombre de membres en exercice = 19
Présents = 17
Votants = 19

RÉUNION DU 4 NOVEMBRE 2026

Fixation des tarifs de la saison culturelle et des spectacles de la collectivité

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, maire.
Étaient présents : Marilène BACK, Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Florian CARDINALE, Mickaël CONQ, Jean-François DELAPRE, Vannessa FLAUX, Sandrine FLOCH, Fabien GINESTE, Stéphanie GUEGUEN, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HEVEDER, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Michel RINNA, Jean-Marie TRÉHORET formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Isabelle HERFELD, Cécile LORMEAU donnent respectivement procuration à Vanessa FLAUX et Sandrine FLOCH.
Absents :
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Fabien GINESTE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur Jean-François DELAPRÉ, adjoint en charge des finances, rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a une compétence générale de droit commun pour régler par ses délibérations les affaires de la commune. A ce titre, il fixe les tarifs des services municipaux.

La commune souhaite organiser des évènements culturels (concerts, spectacles, pièces de théâtre...) ;
Considérant l'intérêt culturel de ces événements pour dynamiser le territoire et offrir une animation de qualité aux administrés ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer la tarification des billets d'entrée pour ces événements ;

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs d'entrée comme suit :

Catégories	Plein tarif	Tarif réduit (étudiants, jeunes à partir de 7 ans) et social (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH ou personnes en situation de handicap))	Tarif enfant (jeunes de 3 à 6 ans inclus)
Concerts	10 €	5 €	3 €
Pièces de théâtre	10 €	5 €	3 €
Spectacles	10 €	5 €	3 €

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 19 voix pour.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20261104-CM26_09005-DE

Date de mise en ligne :

Article 1 : Décide d'adopter, à compter du 4 novembre 2026, la grille tarifaire suivante :

Catégories	Plein tarif	Tarif réduit (étudiants, jeunes à partir de 7 ans) et social (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH ou personnes en situation de handicap))	Tarif enfant (jeunes de 3 à 6 ans inclus)
Concerts	10 €	5 €	3 €
Pièces de théâtre	10 €	5 €	3 €
Spectacles	10 €	5 €	3 €

Article 2 : Précise que la gratuité est accordée aux enfants de moins de 3 ans assis sur les genoux de leurs parents,

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Dit que les recettes correspondantes seront encaissées au budget de la collectivité

À Guissény, le 4 novembre 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Louis BONDU

MAIRIE DE GUISSENY
29880

Le secrétaire de séance,
Fabien GINESTE